Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ARDENNES

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES

Affaire suivie par Valérie Hubsch
Tél. 03 24 59 66 48
Fax : 03.24.59.66.45
E-mail : valerie.hubsch@ardennes.gouv.fr
Réf. VH/2013/ 361

Charleville-Mézières, le 16 MAI 2013

Le Préfet des Ardennes

à

Monsieur le Maire
08440 ISSANCOURT RUMEL

OBJET : **Réglementation établissements recevant du public (ERP).**
Commission de sécurité de l'arrondissement de Charleville-Mézières.
Visite périodique du 23 avril 2013 du gîte d'étape « Les Compagnons des Jours Heureux ».

P.J. : Procès-verbal.

Je vous prie de trouver, ci-joint, le procès-verbal de la visite périodique du gîte d'étape « Les Compagnons des Jours Heureux ».

La commission de sécurité de l'arrondissement de Charleville-Mézières, dont vous êtes également membre titulaire, a émis à cette occasion un **avis favorable** à l'ouverture de cet établissement, assorti des prescriptions suivantes :

- fournir l'attestation de contrôle des appareils de cuisson,
- mettre une porte coupe-feu ½ heure avec ferme-porte dans le local laverie,
- démonter les anciennes hottes d'aspiration dans la laverie.

Conformément à l'article R 123-49 du code de la construction et de l'habitation, **je vous demanderai de bien vouloir notifier cet avis au responsable d'établissement accompagné de votre décision**, dont copie sera adressée à mes services (Cabinet du Préfet-Pôle défense et protection civiles).

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Interministériel
de Défense et de Protection Civiles

Geordy Bouldouyré.

Commission Consultative Départementale
de Sécurité et d'Accessibilité

Commission d'Arrondissement de Charleville-Mézières
Pour la Sécurité contre les Risques d'Incendie et de Panique
dans les Etablissements Recevant du Public
et les Immeubles de Grande Hauteur

Application du Code de la Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement des articles R123.1 à R123.55, relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et de l'arrêté préfectoral n° 2010-508 du 24 mars 2010 modifié portant renouvellement de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (C.C.D.S.A.).

Etablissement visité

Dénomination : Gîte d'étape « Les Compagnons des Jours Heureux »

Adresse : Hameau de Rumel - 14 rue de la Rosière

Code postal : 08440 **Ville :** ISSANCOURT RUMEL

Date et Heure de la visite : mardi 23 avril 2013 à 14 h 30

Objet de la visite :

- ☒ Visite périodique
- ☐ Visite à la demande du maire
- ☐ Visite de réception après travaux
- ☐ Visite d'ouverture
- ☐ Visite de contrôle
- ☐ Visite de levée d'avis
- ☐ Visite inopinée

TYPE (S)	EFFECTIF	CATEGORIE	PERIODICITE	DATE D'OUVERTURE
RH	Public : 48 pers. Personnel : 12 pers. Total : 60 pers.	5ème	5 ans	

Proposition d'avis du groupe de visite :

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date et heure de la réunion :

Avis de la commission compétente :

- ☒ Favorable
- ☐ Défavorable

Le Président
Gerdy BOULDOUYRE
chef SIDPC

Commission d'Arrondissement Charleville-Mézières
Pour la Sécurité contre les Risques d'Incendie et de Panique
Dans les Établissements Recevant du Public
Et les Immeubles de Grande Hauteur

Procès Verbal concernant
l'établissement recevant du public

Dénomination de l'établissement : Gîte d'étape « Les Compagnons des Jours Heureux »

Adresse : Hameau de Rumel, 14 rue de la Rosière – 08440 ISSANCOURT RUMEL

N° tel : /

Nom de la Direction Unique : si ces établissements forment un « groupement d'établissements » suivant les termes de l'article R123.21 du CCH.

Sans objet.

TYPE	EFFECTIF	CATEGORIE	PERIODICITE	DATE D'OUVERTURE
RH	Public : 48 pers. Personnel : 12 pers. Total : 60 pers.	5ème	5 ans	/

Composition de la commission

Membres permanents		
Service	Nom	Fonction ou grade
Préfecture des Ardennes	Geordy BOULDOUYRE	Chef du SIDPC
Commune d'Issancourt Rumel	Madame MENOU	Conseillère
SDIS 08 (Prévention)	Thierry PATÉ	Lieutenant
Gendarmerie	Monsieur PATELET	Capitaine
D.D.T.	Nathalie MOUGEOT	Resp. Accessibilité / Sécurité
Membres consultatifs		
Service	Nom	Fonction ou grade
Préfecture des Ardennes	Michaël MIEL MARGERETTA	SIDPC
DDT	Catherine ZANELLI	Instructrice Accessibilité
Gîte d'Etape	Jacqueline JACOB	Responsable du centre
	Claude MICHEL	Président

Objet de la visite :

- ☐ Visite à la demande du maire
- ☒ Visite périodique
- ☐ Visite de réception après travaux
- ☐ Visite d'ouverture
- ☐ Visite de contrôle
- ☐ Visite de levée d'avis
- ☐ Visite inopinée

Objet de la réunion : **avis définitif** ☒ favorable ☐ défavorable

Date et heure de la visite : mardi 23 avril 2013 à 14 h 30

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement établi à R+1, comprenant :

Au R+1 : 4 chambres et des toilettes.

Au rez-de-chaussée : des WC, une salle de restauration (60 personnes), une cuisine.

Au sous sol : des douches, des sanitaires et une laverie.

et 5 chalets, dont un chalet animation et 4 chalets de 14 lits.

REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Code de la Construction et de l'Habitation, articles R123.1 à R123.55.

Arrêté du 25 juin 1980, dispositions générales applicables aux ERP.

Arrêté du 22 juin 1990, dispositions générales applicables aux établissements de 5ème catégorie.

DERNIERE VISITE DE LA COMMISSION

Type de visite	Date	Avis émis
Visite de levée d'avis	16/07/2008	favorable

VERIFICATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Vérificateur Adresse		N° de rapport	Dates	Observations
ELECTRICITE				
ELEC GENERALE		/	22/04/2013	/
ECLAIRAGE DE SECURITE				
Jonathan LEGRAND		/	22/04/2013	/
MOYENS DE SECOURS				
Désenfumage	/	/	/	/
Extincteurs	CASI	/	02/05/2012	/
Système d'alarme	J. LEGRAND	/	22/04/2013	/
SSI catégorie A	J. LEGRAND	/	22/04/2013	/
EQUIPEMENTS TECHNIQUES				
Cuisine	Vérification non effectuée			

Autres vérifications techniques :			**Observations**
Consignes	☐ Non affichées	☒ Affichées	
Plans des bâtiments - Plan d'intervention - Plan d'évacuation	☐ Non affichés ☐ Non affichés	☒ Affichés ☒ Affichés	
Registre de sécurité	☐ Non tenu à jour	☒ Tenu à jour	
Attestation de solidité à froid (Décret n° 95.260 du 08 mars 1995 – articles 45, 46 et 47)	☐ Non fournie	☐ Fournie	☒ Sans objet

PRESCRIPTIONS

N°	Références réglementaires	Textes
1	Article PE4	Fournir l'attestation de contrôle des appareils de cuisson.
2	Article PE9	Mettre une porte coupe feu ½ heure avec ferme-porte dans le local laverie.
3		Démonter les anciennes hottes d'aspiration dans la laverie.

CONCLUSION

Avis de la commission à l'issue de la visite :

☒ Favorable à l'unanimité ☐ Défavorable à l'unanimité

à la poursuite du fonctionnement de l'établissement.

Commentaire (s) :

Le Président

Geordy BOULDOUYRÉ
Chef du Service Interministériel
de Défense et de Protection Civiles

RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE STRUCTURE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

académie
Reims
direction des services départementaux de l'éducation nationale Ardennes
éducation nationale jeunesse vie associative

Nom : Les Compagnons des jours Heureux

Adresse : Le Hameau de RUMEL
14, rue de la ROSIÈRE
08440, ISSAMCOURT RUMEL

☎ : 01.34.51.41.41

Raison sociale Les Compagnons des jours Heureux

Type : R Catégorie : 5ème

Propriétaire : CJH

Nom du responsable : Monsieur Claude MICHEL

Agrément de la Jeunesse et des Sports ou autre organisme : (N° et date) : 082350001 du 11/06/2007

Date du dernier avis de sécurité et organisme ayant effectué les derniers contrôles : 23/04/2013.
Nous sommes en attente du PV de la commission de sécurité

Qualification et fonctions des personnels employés (fonctions pédagogiques uniquement) : BAFD . BAFA

Je soussigné .....Claude MICHEL.....responsable de la structure certifie sur l'honneur la conformité de mon établissement avec la législation en vigueur.

Fait à Saint Germain en Laye le 28 mai 2013

Association
LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX
26, rue Jean Jaurès - BP 60882
78108 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX
Tél. 01 39 73 41 41

Signature du responsable :

Je soussigné ..Ghislain DeBAIFFE..... Maire de la commune,
déclare ne pas être opposé au fonctionnement de cet établissement.

Fait à Issancourt-Et-Rumel..... le 01/06/2013.....

Signature du maire :

Commune de ISSANCOURT et RUMEL

Avis de l'inspecteur de l'Éducation Nationale portant sur l'adaptation des locaux et des installations aux activités pédagogiques pouvant être mis en place :

Fait à ..... le .....

Signature de l'inspecteur de l'Éducation Nationale :